

S'ÉPANOUIR
À BAGNEUX



Guide pratique de la

PETITE ENFANCE



LES DIFFÉRENTS
MODES D'ACCUEIL

LES CRÈCHES
COLLECTIVES

LA CRÈCHE
FAMILIALE

LES MULTI-ACCUEILS

LE LIEU D'ACCUEIL
ENFANTS/ PARENTS

LES RELAIS
PETITE ENFANCE

LE FONCTIONNEMENT
DES STRUCTURES

L'INSCRIPTION
EN CRÈCHE

LES AUTRES TYPES
D'ACCUEIL

bagneux92.fr



Direction de la Petite Enfance

01 42 31 60 24

petite.enfance@mairie-bagneux.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Bagneux



Marie-Hélène Amiable
Maire de Bagneux



Chloé Trividic
Maire adjointe chargée
de la Petite enfance

Chers parents,

L'épanouissement des tout-e-petites est une priorité de la ville de Bagneux.

C'est pourquoi, nous travaillons, depuis plusieurs années, à développer nos capacités d'accueils, à en améliorer la qualité, et nous soutenons l'implantation, à Bagneux, de différents modes d'accueil, pour que chaque enfant puisse être accueilli selon ses besoins.

La capacité d'accueil dans les cinq crèches collectives municipales a été portée à 395 berceaux. La crèche Prokofiev, aujourd'hui fermée, sera reconstruite à neuf au cœur de l'ÉcoQuartier Victor-Hugo.

Bagneux est également riche de la présence de micro-crèches et de plus de 118 assistantes maternelles professionnelles agréées par le Département des Hauts-de-Seine, qui peuvent accueillir près de 317 enfants.

Grâce à nos équipements et au professionnalisme des agent-es qui y travaillent, nous nous efforçons de répondre au mieux aux demandes des familles de Bagneux, dans l'intérêt des enfants.

>> LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL DE LA VILLE

Deux modes d'accueil sont possibles sur la ville :

- ▶ accueil individuel chez une assistante maternelle employée par la ville avec des accueils collectifs à la crèche familiale à raison d'une demi ou d'une journée par semaine
- ▶ accueil collectif au sein d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (crèche collective, multi-accueil et Halte-jeux des Rosiers)

Pour répondre au mieux à vos besoins, vous devez vous poser la question suivante :

- ▶ est-ce que je souhaite un accueil individuel (assistante maternelle) ou un accueil collectif ?
- ▶ de combien de jours de mode de garde ai-je besoin ?
- ▶ de combien d'heures par jour et sur quelle amplitude horaire ?

	Structures	Capacité d'accueil	Horaires	Nombre de jours de contrat possible	Nombre d'heures min/max par jour	Fermetures
Assistantes maternelles libres	<p>Pour se procurer les listes et des informations des Relais Petite enfance (RPE) ou la PMI (p. 11)</p>	<p>118 assistantes maternelles Information sur rendez-vous au Relais Petite enfance (RPE) La Fontaine 01 47 40 25 97 et au Relais Petite enfance (RPE) Clé de Sol 06 20 29 49 39 Accueil d'assistantes maternelles lors de la matinée collective aux Relais Petite enfance (RPE)</p>				
Crèche familiale	Les Jeunes Pousses	60 enfants	7h - 19h	5	8h min 12h max	<p>1 semaine pour les vacances de Pâques Le pont de l'Ascension 4 semaines en août 1 semaine pour les vacances de Noël</p>
Crèches collectives	Crèche des Rosiers	60 enfants	8h - 18h	1 à 5	8h min 10h max	
	Crèche des Petits Moulins	60 enfants	7h30 - 18h30	1 à 5	8h min 11h max	
	Crèche Graine de lune	90 enfants	7h30 - 18h30	1 à 5	8h min 11h max	
Multi-accueils	Multi-accueil Nord	20 enfants	8h30 - 17h30 mercredi 8h30 - 12h30	1/2 journée à partir de 15 mois et journée à partir de 18 mois	8h ou 9h en journée	
	Multi-accueil Les Jeunes Pousses	15 enfants	8h30 - 17h30	1 à 5	8h min 9h max	
	Halte jeux des Rosiers Matin et/ou après-midi sans repas	20 enfants de 15 à 36 mois	8h30 - 12h 13h30 - 17h30	3h30 maxi par demi-journée	1 à 4 demi-journée par semaine	

Pour les enfants de moins de 12 mois, seul un accueil de 4 ou 5 jours est possible.

Accueil individuel

Accueil collectif

>> LES CRÈCHES COLLECTIVES

Les enfants sont accueillis en journée à la crèche dès l'âge de 10 semaines jusqu'à l'entrée en maternelle. Les horaires d'ouverture sont de 7h30 à 18h30. Elles sont fermées une semaine à Pâques, le pont de l'Ascension, quatre semaines en août ainsi qu'une semaine à Noël. Les enfants sont répartis en groupe d'âge dans les différentes sections (bébés, moyens, grands). Tout au long de l'année, l'équipe professionnelle propose des activités à thème et diverses rencontres : réunions de parents, goûters festifs, spectacles, sorties au théâtre...

LES ROSIERS	2 allée des Rosiers	Bus 188, arrêt Les Blagis
LES PETITS MOULINS	8 rue Ledru-Rollin	Bus 128, 388, 162, 188, arrêt rue Froide ou Dampierre
GRAINE DE LUNE	4 rue Assia-Djébar	Bus 188, arrêt Gustave-Courbet, Jean-Marin-Naudin Bus 187 - 197 - 297, arrêt Croix d'Arcueil

>> LA CRÈCHE FAMILIALE

Les enfants sont accueillis au domicile d'assistantes maternelles agréées par le Conseil départemental et encadrées par une équipe éducative municipale.

Chaque assistante maternelle accueille 2 à 3 enfants à son domicile, applique le projet pédagogique de la crèche et fait respecter le règlement de fonctionnement. Les enfants viennent au "jardin d'éveil" de la crèche avec leur assistante maternelle une journée par semaine. Ce temps collectif est animé par l'éducatrice de jeunes enfants et co-animé par les assistantes maternelles.

Les assistantes maternelles bénéficient de formation chaque année pour continuer de se professionnaliser.



LES JEUNES POUSSSES	2 résidence du Port Galand	Bus 188, arrêt Port Galand Bus 391, 388, arrêt Frères Lumières
----------------------------	----------------------------	---

>> LES MULTI-ACCUEILS

Les multi-accueils accueillent les enfants par demi-journée à partir de 15 mois, ou en journée complète à partir de 18 mois, jusqu'à l'âge de la scolarité.

MUTI ACCUEIL NORD	7 rue Mozart	Bus 128, arrêt Jean-Marin-Naudin Bus 188, 388, arrêt Martyrs de Châteaubriant
MULTI ACCUEIL LES JEUNES POUSSSES	2 résidence du Port Galand	Bus 188, arrêt Port-Galand Bus 391, 388, arrêt Frères Lumières
HALTE JEUX LES ROSIERS	2 allée des Rosiers	Bus 188, arrêt Les Blagis

>> LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

C'est un lieu d'accueil, d'accompagnement à la parentalité, d'écoute et de jeux conviviaux, ouvert aux enfants jusqu'à 4 ans accompagnés d'un membre de leur famille ainsi qu'aux femmes enceintes. Cette structure est gratuite, anonyme, sans inscription, ni rendez-vous. Deux accueillantes professionnelles de la Petite enfance sont à votre disposition le lundi et le mardi de 14h30 à 17h15 au RPE La Fontaine, le mercredi de 14h30 à 17h15 et le vendredi de 9h30 à 12h au RPE La Clé de sol, et un samedi par mois de 9h30 à 12h en alternance sur les deux structures (voir sur bagneux92.fr). Fermé pendant les vacances scolaires sauf le mois de juillet.

LE PETIT NUAGE	Centre social et culturel de la Fontaine Gueffier 1 place de la Fontaine Gueffier 01 47 40 26 00 (bagneux92.fr)	Bus 391, 188, arrêt Les Blagis
Relais Petite enfance (RPE) LA CLÉ DE SOL	43 rue de Verdun 06 20 29 49 39	Bus 388 arrêt Jean-Longuet



>> LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

C'est un lieu d'information, de rencontres, de réunions et d'échanges coordonné par une éducatrice de jeunes enfants.

Pour les familles et les assistantes maternelles

- ▶ des permanences téléphoniques sur rendez-vous pour vos questions administratives : listes des assistantes maternelles de la commune, modalités d'embauche, rupture de contrat, etc.
- ▶ des accueils-jeux enfants et assistantes maternelles, ont lieu les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 09h30 à 11h30.

Relais Petite enfance (RPE) LA FONTAINE	Centre social et culturel de la Fontaine Gueffier 1 place de la Fontaine Gueffier 01 47 40 25 97	Bus 391, 188, arrêt Les Blagis
Relais Petite enfance (RPE) LA CLÉ DE SOL	43 rue de Verdun 06 20 29 49 39	Bus 388 arrêt Jean-Longuet



>> LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Présentation des équipes

Chaque structure est composée d'une directrice (puéricultrice, infirmière ou éducatrice de jeunes enfants), d'un médecin, de psychologues, d'éducateurs-rices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'aides auxiliaires, d'agents techniques (cuisine, lingerie, entretien).

Les valeurs éducatives des établissements d'accueil des jeunes enfants

- ▶ Chaque enfant est accueilli en tant qu'individu à part entière, avec ses propres besoins.
- ▶ Les structures accueillent des enfants en situation de handicap
- ▶ De nombreuses actions de soutien à la parentalité sont menées.
- ▶ Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. L'équipe professionnelle est à l'écoute des besoins des familles et travaille en collaboration avec les parents sans se substituer à eux. L'accompagnement et le soutien à la parentalité sont des valeurs que nous portons dans toutes nos structures.
- ▶ L'équipe éducative est garante du bien-être de l'enfant. Elle l'accompagne dans son adaptation à la vie collective et l'aide à grandir en favorisant son épanouissement.
- ▶ L'équipe est tenue au respect du secret professionnel.
- ▶ Selon ces valeurs communes, chaque structure décline un projet pédagogique qui lui est propre.

Le contrat horaires

À l'admission de votre enfant, vous signez un contrat horaire en fonction de vos besoins. Le règlement demande un minimum de 8 heures par jour en crèche et de 3 heures minimum en multi-accueils. Les horaires sont à respecter tout au long de l'année.

La maladie et le projet d'accueil individualisé (PAI)

Quand un enfant présente des symptômes inhabituels à l'arrivée ou dans la journée, son accueil sera décidé par la directrice de l'établissement.

Les parents sont prévenus dès 38°C de température. Les médicaments ne sont administrés qu'à certaines conditions, accord de la direction et sur ordonnance.

Si votre enfant est atteint d'une allergie, maladie chronique ou présente un handicap, l'accueil est possible après avis du médecin de la crèche et de la direction. L'enfant pourra alors bénéficier d'un projet d'accueil individualisé, la directrice veillera à sa mise en œuvre auprès du personnel qui assure la prise en charge quotidienne de l'enfant.

Tarifs

Ceux-ci sont calculés en fonction des ressources du foyer et des barèmes CAF.



L'alimentation

La structure assure les biberons, repas et goûters pendant les heures de présence de l'enfant. Les repas se déroulent dans le respect de l'équilibre alimentaire de l'enfant.

Pour les enfants à partir de 15 mois, les repas sont livrés en liaison froide par la cuisine centrale de la ville.

À la demande des parents lors de l'inscription, seul le porc peut être supprimé des menus et remplacé systématiquement.



>> L'INSCRIPTION EN CRÈCHE

Pour inscrire votre enfant dans un lieu d'accueil municipal, **vous pouvez effectuer une demande à partir du 4^e mois de grossesse**, au Guichet famille de la mairie, à la mairie annexe du lundi au samedi aux horaires d'ouverture.

Pour constituer le dossier d'inscription, vous devez vous munir :

- ▶ d'un certificat de grossesse si l'enfant est à naître
- ▶ de votre livret de famille si l'enfant est né ou d'un acte de naissance de moins de 3 mois
- ▶ de votre numéro d'allocataire CAF
- ▶ d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ▶ de vos 3 dernières fiches de paie

Pour les enfants à naître, l'original de la copie intégrale de l'acte de naissance est à remettre dans le mois suivant la naissance pour que la demande soit validée.

Afin de préparer au mieux la commission d'admission qui se tient au cours du deuxième trimestre de l'année, un courrier ou courriel sera envoyé aux familles pour mettre à jour leur dossier. La confirmation d'inscription est obligatoire afin que le dossier puisse être présenté.

Suite à cette commission, une réponse écrite vous sera adressée pour vous informer de la décision prise.

Des réunions d'information collectives sont organisées deux fois par an.



Vous devez réactualiser cette demande tous les ans ou à chaque changement de situation au Guichet famille de la mairie et de la Mairie annexe.

>> LES AUTRES TYPES D'ACCUEIL

Assistantes maternelles indépendantes

Ces professionnelles peuvent accueillir 1 à 4 enfants en fonction de leur agrément (auquel peut s'ajouter un accueil périscolaire).

Elles proposent un accueil individualisé à leur domicile et veillent à répondre aux besoins de chaque enfant.

Les assistantes maternelles sont agréées par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et sont rattachées au Centre de protection maternelle et infantile (PMI), 5 rue Edouard-Branly. Elles ont suivi une formation obligatoire (60 à 120h au minimum).

Crèche associative

Cette crèche est subventionnée par la ville de Bagneux. L'inscription se fait à la mairie.

- ▶ **Arc-en-ciel**, accueil 45 enfants, 27 rue du Pont-Royal, 01 46 64 66 80, bus 391 arrêt Bagneux Pont-Royal, bus 188, 388 arrêt Les Blains, RER, ouverture de 7h à 19h, fermeture 4 semaines en août

Crèche inter-entreprise

- ▶ **Babilou**, 157 rue des Blains, 01 49 86 58 83, cre-481@babilou.com

Micro-crèches

Les inscriptions se font par téléphone, directement auprès des micro-crèches.

- ▶ **Les Petites Colombes**, 13 rue de la Sarrazine, 01 70 68 47 13, accueil 10/11 enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'âge de la scolarité, ouverture de 7h30 à 18h30, fermeture 1 semaine à Noël, 1 semaine à Pâques et 3 semaines en août.
- ▶ **Crèche Pollux par La Maison bleue**
01 46 54 58 00 - inscription sur le site la-maison-bleue.fr
- ▶ **Les Colombes**, 5 rue de la Participation 06 25 54 25 72

Assistantes parentales

L'assistante parentale est une personne qui effectue l'accueil des enfants au domicile des familles. Elle peut s'occuper des enfants d'une même famille (il s'agit d'une garde simple avec un seul contrat de travail) ou être employée pour garder les enfants de deux familles (il s'agit alors d'une garde partagée avec deux contrats de travail). Ce mode d'accueil respecte le rythme de l'enfant et le laisse évoluer au sein de son environnement familial. L'assistante parentale accompagne au quotidien l'enfant dans le respect des valeurs éducatives et culturelles des familles.



Vous avez choisi d'employer une assistante maternelle ou une assistante parentale ? Des démarches administratives sont nécessaires

- ▶ établir un contrat : organiser les modalités de l'accueil de votre enfant avec le professionnel (horaires, salaire, congés...) en respectant la convention collective nationale des salariés du particulier employeur,
- ▶ effectuer une demande de « complément de libre choix du mode de garde » auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) afin de pouvoir bénéficier des aides financières,
- ▶ s'inscrire auprès de l'URSSAF (centre pajemploi)

Différentes aides financières existent :

- ▶ complément de libre choix de mode de garde : aide financière et cotisations sociales
- ▶ Bébés DOM (aide financière du Conseil départemental des Hauts de Seine)
- ▶ crédit d'impôt

Pour toutes questions administratives ou autres, vous pouvez prendre contact avec les Relais Petite enfance (RPE) qui sont à votre disposition pour vous accompagner.

Relais Petite enfance (RPE) LA FONTAINE	Centre social et culturel de la Fontaine Gueffier 1 place de la Fontaine Gueffier 01 47 40 25 97
Relais Petite enfance (RPE) LA CLÉ DE SOL	43 rue de Verdun 06 20 29 49 39

- ▶ Vous pouvez vous connecter sur monenfant.fr pour toutes questions liées à la CAF.

Le centre de protection maternelle et infantile (PMI)

Il assure des consultations gratuites pré et postnatales, il accueille les nourrissons et les enfants jusqu'à 6 ans. Des professionnels sont à l'écoute des familles dans les domaines médical, social et psychologique. La prévention est au cœur de la mission de santé du Centre de protection maternelle et infantile (PMI). Elle se décline sur deux plans :

- ▶ le suivi du développement de l'enfant : consultations médicales, vaccinations, visites à domicile, entretiens avec une psychologue, etc.
- ▶ l'organisation d'actions collectives au sein des centres de protection maternelle et infantile (PMI) - préparation à la naissance, rencontre des futurs parents, accueil de l'enfant et de sa famille, etc.

Centre de protection maternelle et infantile (PMI)	7 rue Édouard-Branly 0806 000092 (appel gratuit)
Centre de protection maternelle et infantile (PMI)	74 rue Jean-Marín-Naudin 0806 000092 (appel gratuit)

